



© F. Hébert - RNN

PLANS DE GESTION

Évaluation du patrimoine naturel : où est le problème ?

On peut évaluer l'action ou le résultat de l'action. Les deux sont utiles, mais pas faciles ! Il existe pourtant des moyens simples d'anticiper pour rendre la tâche plus aisée. C'est une des avancées du nouveau guide d'élaboration des plans de gestion qui paraît au printemps⁽¹⁾.

Les évaluations du plan de gestion se résument la plupart du temps en une analyse de l'avancement des opérations (fait, pas fait, engagé, ...). Il manque tout le volet évaluation des résultats de la gestion et tout particulièrement de l'état de conservation du patrimoine naturel. Or, dans le contexte actuel, rendre des comptes sur les finances publiques, par une évaluation continue des résultats de la gestion va devenir une nécessité. L'État a confié une mission à l'Agence des aires marines protégées (AAMP) pour développer et mettre en œuvre un système, le tableau de bord, permettant d'évaluer si les objectifs de création des aires marines protégées et les effets de la gestion menée sont atteints au regard des ressources mobilisées. Jusqu'ici, une seule démarche descendante prévalait dans la rédaction d'un plan de gestion selon le guide RNF largement reconnu et utilisé⁽²⁾. Elle consistait à dérouler depuis les enjeux, d'ailleurs souvent mal définis, un système

d'emboîtements constitué des objectifs à long terme (OLT)⁽³⁾, des objectifs du plan (OPG)⁽⁴⁾ et des opérations⁽⁵⁾.

Cette démarche unique a conduit peu à peu à une dérive, et on a pu constater une démultiplication des opérations : la partie opérationnelle s'est hypertrophiée au détriment de la partie stratégique. La démarche tableau de bord vise à rééquilibrer ces deux parties.

Les réflexions engagées proposent toujours une seule démarche depuis la définition des enjeux, mais avec deux voies parallèles, cependant étroitement liées, et tout aussi importantes l'une que l'autre (voir figure page suivante).

PLUS-VALUE DE L'APPROCHE TABLEAU DE BORD

Cette nouvelle démarche va permettre d'apporter une réelle valeur ajoutée aux plans de gestion des espaces protégés avec :

- Un recentrage sur les priorités et les responsabilités de l'espace protégé sur lesquelles se basera l'évaluation des politiques publiques.
- Une évaluation des résultats de la gestion notamment en matière d'état de conservation du patrimoine naturel au regard des enjeux.
- Une évaluation en continu à l'aide d'indicateurs pour une gestion adaptative : chaque objectif à long terme doit être évaluable et est donc complété par un ou des résultats attendus mesurés à l'aide d'indicateurs d'état (de conservation pour le patrimoine naturel).
- Une sécurisation des dispositifs de suivi alimentant les indicateurs du tableau de bord : indispensable pour garantir les moyens humains et matériels nécessaires.
- Un instrument d'aide à la gestion : le tableau de bord attire l'attention du gestionnaire sur les écarts significatifs ou exceptionnels.

- Un rapportage commun et simplifié pour une meilleure visibilité et un partage des résultats de la gestion.
- Une meilleure reconnaissance du rôle des espaces protégés et des comparaisons inter-sites.
- Un renforcement des échanges entre les acteurs de la gestion du patrimoine naturel : consolidation des réseaux de gestionnaires et collaboration avec les scientifiques et autres acteurs du territoire (formation de groupes de travail pour définir les indicateurs).

La construction du plan de gestion en intégrant la démarche d'un tableau de bord, quel que soit le type d'espace naturel protégé concerné, impose une réflexion qui peut, au départ, dérouter les gestionnaires. Mais ses avantages multiples devraient les inciter à adopter cette démarche. En effet, être en capacité de mesurer le résultat de la gestion, se recentrer sur les enjeux du site, favoriser une gestion adaptative, alléger la rédaction du plan de gestion, mieux communiquer sur les résultats de la gestion sont autant de

points forts de cette démarche. Afin d'aider les gestionnaires à se l'approprier, RNF et l'AAMP mènent des actions pilotes, des appuis personnalisés, des formations, et proposent un nouveau format de tableaux à construire et à intégrer dans le plan de gestion.

L'intégration de cette démarche dans les plans de gestion constitue une avancée de la réactualisation du guide méthodologique de la rédaction des plans de gestion piloté par l'Aten. •

Anne Douard, RNF
Valérie Fiers, RNF

- (1) Guide commun des plans de gestion d'espaces naturels, Cahier technique n°88, Aten, 2015.
(2) Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles, Cahier technique n°79, Aten, 2006.
(3) OLT (Objectifs stratégiques) : état ou processus à viser sur le long terme pour préserver ou sauvegarder le patrimoine naturel.
(4) OPG (Objectifs opérationnels) : points clés sur lesquels le gestionnaire doit se focaliser pendant la durée du plan de gestion (choix opérationnels)

en réponse aux facteurs pouvant influencer l'état de conservation du patrimoine naturel.
(5) Opérations : moyens mis en place pour atteindre les OPG.

REPÈRE

Les étapes essentielles de la construction d'un tableau de bord

- Cibler les enjeux et afficher ses niveaux de responsabilité
- Définir les objectifs stratégiques (OLT) et les rendre évaluables
- Définir des indicateurs d'état reflétant le résultat de gestion sur les cibles
- Lister les suivis renseignant les indicateurs et à sécuriser

